

Date de dépôt: 17 septembre 2001

Messagerie

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur :

- a) **P 1238-B** la pétition « Place des Nations : respect de la volonté populaire »
- b) **M 715-A** la motion de M^{me} et MM. Anne Chevalley, Nicolas Brunschwig et Jean-Pierre Gardiol concernant l'aménagement de la place des Nations
- c) **P 1056-B** la pétition Sauvons le canon de la paix « Frieden »
- d) **P 1075-B** la pétition Le canon noué de la paix « Frieden »
- e) **M 1107-A** la motion de M^{mes} et MM. Florian Barro, Yvonne Humbert, René Koechlin, Geneviève Mottet-Durand, Olivier Vaucher, Christian Ferrazino, Luc Gilly, Pierre Meyll, Sylvie Châtelin, Alexandra Gobet, Hervé Dessimoz, Michel Ducret, Jean Opériol, Martine Roset, Fabienne Bugnon pour l'aménagement du secteur compris entre la route de Ferney, l'avenue Appia, l'avenue de la Paix et la route des Morillons

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 11 mai 2001, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat la pétition susmentionnée (P 1238-A), qui portait essentiellement sur les demandes suivantes :

- *mise en valeur de la place sans l'adjonction de nouveaux bâtiments ;*
- *lancement d'un concours portant sur un aménagement léger et bon marché ;*
- *concertation avec les associations à l'origine du référendum ;*
- *rétablissement du terminus de la nouvelle ligne de tram à son emplacement d'origine et accélération de sa réalisation ;*
- *préservation de la campagne Rigot par un classement en zone de verdure inconstructible, à l'exception de l'emprise nécessaire à la reconstruction du collège Sismondi.*

Ce rapport présente principalement la réponse du Conseil d'Etat à cette pétition, mais aussi à la motion 715 qui l'a précédée sur l'aménagement de la place des Nations, votée le 27 mai 1994, aux deux pétitions concernant l'emplacement du canon de la paix P 1056-A et P 1075-A, renvoyées au Conseil d'Etat en 1995, et à la motion 1107 concernant l'aménagement de l'ensemble du secteur des organisations internationales, votée le 23 janvier 1997.

Introduction

Concernant l'aménagement de la place des Nations, le Conseil d'Etat est aujourd'hui en mesure de fournir une réponse positive et des engagements précis sur l'ensemble des demandes des pétitionnaires, dans le cadre d'un projet de qualité répondant aussi au rôle symbolique de la place des Nations.

Dès le printemps 1999, la Ville et l'Etat ont convenu d'œuvrer en étroite collaboration à l'établissement d'un nouveau projet d'aménagement de la place des Nations, qui ne comporte aucune construction d'importance dans ses abords directs. La place étant située essentiellement sur le domaine public communal, il a été convenu que la Ville de Genève assurerait la maîtrise d'ouvrage du projet et l'essentiel de son financement tandis que l'Etat, de son côté, avait la charge, conformément à ses compétences, de l'aménagement du

terminus du tram, de la protection de la campagne Rigot et des études préparatoires à la reconstruction du Collège Sismondi.

Place des Nations

Le programme annoncé à la Commission d'aménagement du Grand Conseil au printemps 2001 est suivi pour l'essentiel. A la suite d'une importante étude préliminaire, qui a abouti en avril 1999 à un schéma directeur fixant les principes d'aménagement de la place et les conditions de sa faisabilité, la Ville a lancé un concours par appel pour la phase d'avant-projet. Le lauréat en a été désigné en juin 2000. Il s'agit d'un groupement sous la direction du bureau Ortis de Genève, associant M. Drevet, urbaniste à Lyon, le bureau d'ingénieur Solfor, ainsi que divers consultants dans les domaines de l'éclairage et de la fontainerie.

Le développement du projet a été suivi par un groupe de travail Ville - Etat réunissant des responsables de tous les services impliqués. Conformément aux engagements pris, un dispositif de concertation a été mis en place, réunissant à la fois les groupements d'habitants et d'usagers et les représentants des organisations internationales riveraines de la place (ONU, UIT, OMPI, HCR). Cinq séances plénières de concertations ont ainsi été organisées, les 6 septembre 1999, 27 janvier 2000, 29 février 2000, 15 janvier 2001 et 19 juin 2001. Parallèlement, le DAEL a piloté un groupe de travail spécialisé pour traiter les problèmes de sécurité, sous l'égide de l'ambassade de Suisse auprès des organisations internationales.

Le crédit d'étude nécessaire au projet définitif a été voté par le Conseil municipal le 23 mai 2001. Selon le dernier calendrier établi par la Ville de Genève, les dossiers de demande d'autorisation de construire seront déposés au début de ce mois d'octobre, ce qui sera l'occasion d'une large information publique. La plaquette de présentation du projet est à la disposition des députés. Parallèlement seront lancés les appels d'offre pour la réalisation, de telle sorte que la demande de crédit d'ouvrage puisse être introduite au Conseil municipal avant la fin de l'année 2001 et votée au début 2002. L'objectif est que la réalisation des travaux soit terminée en automne 2004, simultanément avec le prolongement de la ligne de tram.

Le Conseil d'Etat s'est engagé à déposer auprès de votre conseil une demande de crédit portant sur la participation de l'Etat à la réalisation du projet, pour un montant de 3 millions de francs.

En ce qui concerne le canon de la paix « Frieden », il est à relever que le projet prévoit, non pas son intégration à la place elle-même, mais son maintien dans le parc adjacent du côté de l'UIT, à un emplacement qui doit encore être défini.

Boucle du futur tram 13

Le principe d'implantation de la boucle de tram sur la parcelle propriété de l'Etat, adjacente à la place des Nations et à la campagne Rigot a été admis dans le cadre de la demande de concession, autorisée le 18 mars 1996. Après l'examen de diverses autres solutions, les études de faisabilité pour la place elle-même ont confirmé le choix initial, tout en recommandant quelques ajustements pour l'implantation des voies et le traitement architectural de cet ouvrage. Le projet définitif du tronçon avenue de France–Place des Nations a été autorisé le 11 avril 2001 par l'administration fédérale. Rappelons que l'autorisation du tronçon Sécheron–Rigot du projet de tramway n'a pas fait l'objet de recours, contrairement au tronçon de la rue de Lausanne. Le chantier de cette extension de ligne a été ouvert en été 2001, et il est prévu qu'elle soit mise en exploitation en décembre 2004.

Campagne Rigot

Conformément aux engagements pris par les magistrats de la Ville et de l'Etat, la procédure pour la modification de limite de zone de la campagne Rigot a été engagée dès l'été 1999. Dans ce cadre, le Conseil d'Etat a pris, le 28 juillet 1999, un arrêté classant la villa Rigot et ses abords. Trois autres préalables importants devaient être réglés avant que la modification de limite de zone puisse être formellement engagée : l'accord des Nations-Unies quant à l'affectation de la campagne, la définition du périmètre nécessaire à la reconstruction du Collège Sismondi et une solution pour le déplacement des installations utilisées par le Club international de tennis en bordure du chemin Rigot.

Selon les conditions du legs de la campagne Rigot, celle-ci devait être réservée à des installations universitaires et toute affectation future devait avoir l'approbation de l'ONU. L'administration du siège de Genève a, quant à elle, subordonné son accord à l'adoption d'une solution pour le déplacement des tennis. Cette approbation a finalement été obtenue le 1^{er} mars 2001. Un accord est en effet intervenu pour le transfert des tennis à Pregny, sur un terrain appartenant aux Nations Unies, en face du domaine de Penthes. Les frais de ces déplacements devront être pris en charge conjointement par l'Etat, par la Ville et le Club international de tennis.

Parallèlement, des études d'implantation du futur collège ont été menées par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (ci-après : DAEL). Elles se sont conclues en automne 2000 par la réservation d'un périmètre de 12 000 m² dans l'angle sud-est de la campagne Rigot (entre

Sismondi sera introduit au Grand Conseil à la cession de novembre 2001. La réalisation est prévue en deux étapes. La première devant être terminée en automne 2005, la seconde au printemps 2007. Une participation de l'Etat de Genève au transfert du Club de tennis international sera incluse dans la demande de crédit.

Autres projets

Le projet de la place des Nations s'insère dans les perspectives d'aménagement d'un important secteur de la ville, entre le lac et le site des organisations internationales. Le Conseil d'Etat estime utile de rappeler à ce sujet les autres opérations en cours dans ce secteur :

- le projet d'aménagement du secteur de Sécheron, conduit en collaboration entre l'Etat et la Ville de Genève ; ce projet, sur lequel le Grand Conseil sera renseigné plus en détail, inclut, outre les opérations prévues sur les parcelles industrielles, la réalisation d'une station RER (ouverture prévue à fin 2004 avec la mise en exploitation de la 3^e voie Coppet–Genève) et une passerelle qui assurera la liaison, par-dessus les voies CFF, entre le secteur de Sécheron et la campagne Rigot ;
- le plan directeur du site central des organisations internationales, démarche engagée par le DAEL en été 2000 avec l'appui d'une importante structure de concertation ; les résultats finaux sont attendus pour juin 2002, sous la forme d'un plan directeur localisé définissant les conditions de préservation, d'aménagement et d'accessibilité du vaste périmètre s'étendant jusqu'aux Crêts de Pregny, ainsi que sur des propositions de modification des limites de zones, dont votre Conseil sera saisi le moment venu.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Carlo Lamprecht

Annexes :

Pétition 1238, Motion 715, Pétitions 1056, 1075, Motion 1107

Pétition **(1238)**

Place des Nations: respect de la volonté populaire

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les citoyennes et citoyens de la Ville de Genève ont refusé le projet d'urbanisation de la place des Nations en juin de l'an passé. Aujourd'hui, il est confirmé que les divers bâtiments imaginés sur le site de cette place par l'ex-conseiller d'Etat Philippe Joye, coûtant 100 millions de francs aux contribuables, ne répondaient pas à un réel besoin.

L'Institut des hautes études universitaires n'avait nul besoin d'un nouveau bâtiment de prestige, l'organisme de sécurité militaire qu'on voulait transférer de manière incongrue à cet endroit, “symbole de la construction de la paix”, se trouve fort bien dans ses locaux à la rue de Lausanne et l'ONU ne demandait pas l'édification d'un lieu de culte. Quant au bâtiment destiné aux missions diplomatiques des pays défavorisés, pour lequel il y aurait eu beaucoup de sites de rechange, un rapport du Conseil fédéral met en évidence que la solution de subventionner le loyer des locaux actuellement utilisés par ces missions répond mieux aux besoins, tout en étant bien meilleur marché.

Nous demandons par conséquent que la volonté populaire soit respectée et que les autorités ne se creusent pas la tête pour tenter de trouver un autre bâtiment qui pourrait être construit à cet endroit dont la beauté réside précisément dans l'existence d'une place entourée de verdure face au Palais des Nations. Cette espace doit resté conforme à la volonté qui a présidé à l'aménagement spatial des lieux lors de la construction de l'ancien siège de la Société des Nations.

Nous demandons, que cette place cesse d'être laissée volontairement à l'abandon et qu'elle soit mise en valeur afin de devenir à la fois attractive et conviviale.

Au lendemain de la votation populaire du mois de juin que nous avons remportée, nous avons confirmé auprès de M. Laurent Moutinot, conseiller d'Etat chargé du Département de l'aménagement de l'équipement et du logement, notre demande qu'un concours soit lancé, avec des représentants des associations d'habitants et de protection du patrimoine à l'origine du référendum, portant sur un aménagement léger et bon marché de la place des

Nations, répondant aux objectifs rappelés ci-dessus. Nous demandons instamment qu'un tel concours soit mis sur pied et qu'on ne laisse pas pourrir la situation.

Nous demandons, par ailleurs, que le terminus de la future ligne de tram 13, que le projet de M. Philippe Joye avait relégué au milieu de la campagne Rigot, soit rétabli à l'emplacement prévu initialement à la place des Nations, c'est-à-dire là où existe un véritable besoin de transports publics, et que la réalisation de cette ligne de tram soit enfin une priorité.

Enfin, nous demandons que les promesses de M. Laurent Moutinot concernant la préservation de la campagne Rigot se concrétisent et qu'il mette sans tarder à l'enquête publique un nouveau plan de zone portant sur ce parc en le classant en zone de verdure inconstructible et ouvert au public, sous réserve d'un sous-périmètre le long du chemin Rigot, destiné à la reconstruction du Collège Sismondi, à l'exclusion de toute autre construction. Il importe que la volonté de protection de ce site soit également confirmée avec le classement de la villa Rigot demandé par Action Patrimoine Vivant.

C'est pour ces motifs que le comité référendaire pour la sauvegarde de la campagne Rigot et de la place des Nations, ainsi que le groupement des habitants de Vermont vous adressent la présente pétition, afin que votre Grand Conseil intervienne pour que la volonté populaire soit respectée.

N.B. : 2 signatures

*Comité référendaire pour la
sauvegarde de la campagne
Rigot et de la place des
Nations*

M. Rémy Pagani

*Le Groupement des habitants
de Vermont*

M^{me} Germaine Kindler

Motion

(715)

concernant l'aménagement de la place des Nations

LE GRAND CONSEIL,

considérant :

- que Genève a depuis fort longtemps la vocation d'accueillir les organisations internationales;
- les difficultés que rencontrent plusieurs d'entre elles pour faire face à leurs besoins en locaux;
- le site exceptionnel de la place des Nations qui peut et doit devenir l'image et le symbole de l'ouverture de notre cité au monde;
- l'incertitude qui subsiste quant à l'aménagement de ce lieu;
- les contraintes relatives à son affectation qui en rendent aléatoire toute planification,

invite le Conseil d'Etat

1. à mettre en œuvre, le plus rapidement possible, en collaboration étroite avec la ville de Genève et les organisations internationales, l'aménagement de la place des Nations et de ses prolongements, en favorisant la création des bâtiments nécessaires aux besoins de diverses organisations internationales et universitaires;
2. à procéder, préalablement, à l'analyse des données et du site;
3. à établir en même temps l'inventaire des besoins;
4. à élaborer en conséquence un programme d'aménagement qui tienne compte des problèmes de circulation, de transports publics et de l'énergie, ainsi que des critères du «développement durable» tels qu'ils ont été élaborés par les Nations Unies;
5. à organiser un concours international d'idées – le cas échéant, de projets d'architecture – visant à obtenir une proposition d'aménagement du lieu qui réponde aux besoins consignés dans le programme et confère au site une fonction et un aspect à la mesure de sa qualité et de sa situation dans la cité;
6. à présenter au Grand Conseil, à la fin de chaque année, un rapport sur l'état

Pétition (1056)

Sauvons le canon de la paix «Frieden»

Nous, signataires, demandons au Grand Conseil genevois et à la Ville de Genève de prendre toutes les mesures nécessaires afin de rénover et de placer le canon noué «Frieden» de l'artiste glaronnais R. Brandenburg à la place des Nations.

Nous trouvons que ce monument dédié à la paix et fait spécialement pour inciter la Conférence de 1983 sur le désarmement à poursuivre ses travaux mérite d'être mieux conservé et vu du public.

Ce canon situé dans le parc de l'ancien Palais Wilson vient d'être déplacé en novembre 1994 suite à la construction du parking de la future maison de l'environnement et actuellement se trouve dans un dépôt.

*Comité «Que les canons se taisent»
c/o R. de Battista
15, rue des Pavillons
1205 Genève*

Pétition (1075)

Le canon noué de la paix «Frieden»

Nous, signataires, demandons au Grand Conseil genevois et à la Ville de Genève de prendre les mesures nécessaires afin de rénover et de déplacer le canon noué «Frieden» de l'artiste glaronnais R. Brandenberger. Ce monument a été fait spécialement pour inciter la Conférence de 1983 sur le désarmement à poursuivre ses travaux.

Nous trouvons que ce monument dédié à la Paix mérite d'être mieux conservé et vu du public.

Ce canon était situé dans le parc de l'ancien Palais Wilson et depuis novembre 1994, suite à la construction du parking de la future maison de l'environnement, il se trouve dans un dépôt.

Cette œuvre nous interpelle sur la problématique de l'éthique et de l'armement.

En effet, actuellement le monde est toujours tributaire des grands marchés de l'armement.

Nos sociétés en crise ne devraient-elles pas faire d'autres plans de relance économique toujours avec les mêmes mythes, à savoir: production et exportations d'armement ?

C'est un symbole d'une volonté d'action à la Paix dans un contexte d'incertitude. C'est un appel à la réflexion.

Nous demandons donc que «Frieden» soit intégré dans le nouvel aménagement de la place des Nations.

Bien placé, ce symbole de paix pourrait inciter nos autorités à nous faire voter prochainement sur l'initiative «Pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre» et à ne pas invalider l'initiative «Pour moins de dépenses militaires et davantage de politique de paix».

Comité «Que les canons se taisent»

c/o R. de Battista

15, rue des Pavillons

1205 Genève

Motion (1107)

**pour l'aménagement du secteur compris entre la route de Ferney,
l'avenue Appia, l'avenue de la Paix et la route des Morillons**

LE GRAND CONSEIL
considérant:

- le projet de loi 7491 modifiant les limites de zones sur le territoire de la Ville de Genève, section Petit-Saconnex (création d'une zone de développement 3 destinée à des organisations de type international);
- les considérations évoquées notamment lors de son audition devant la commission d'aménagement du Grand Conseil le 9 octobre 1996 par la société d'Art Public à propos de l'aménagement du secteur cité en titre;
- la qualité et la situation privilégiée du secteur en cause;
- les besoins d'implantation – prioritaires pour l'avenir de Genève – des organisations internationales et des diverses représentations d'Etats auprès de l'ONU;
- l'absence d'un plan ou pour le moins d'une image directrice d'aménagement du secteur concerné,

invite le Conseil d'Etat:

à entreprendre immédiatement, d'entente avec les communes concernées, les études d'aménagement visant à doter le secteur cité en titre d'un plan directeur, cas échéant du ou des plans localisés de quartier – voire d'un plan de site – valorisant le lieu et ses abords.